



Bureau de l'Évêque
Diocese d'Antigonish
168 rue Hawthorne, C.P. 1330
Antigonish, NS B2G 2L7
Chancellerie 902-863-3335 / Télécopieur 902-863-0037
Résidence 902-863-1557
E-mail: bishopdunn@dioceseofantigonish.ca

Le 17 mars 2016

Chères sœurs et chers frères dans le Christ,

Je désire porter à l'attention de tous les paroissiens les brûlantes questions liées à la prochaine législation fédérale qui portera sur l'euthanasie/le suicide assisté. Le 25 février 2016, un comité parlementaire a présenté vingt et une recommandations aux législateurs qui auront la responsabilité de passer une loi portant sur l'euthanasie/le suicide assisté. Permettez-moi donc de partager avec vous mes préoccupations portant sur quelques unes des plus inquiétantes de ces recommandations. Je vous demande donc de réfléchir aux recommandations suivantes à la lumière de notre foi et de notre perspective de la vie chrétienne.

- Le désir de permettre, trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, l'accès aux mineurs (les moins de 18 ans) à l'euthanasie/au suicide assisté;
- La possibilité pour les personnes ayant reçu un diagnostic de démence de présenter une demande anticipée d'euthanasie ou de suicide assisté;
- L'euthanasie/le suicide assisté sera accessible aux patients souffrant de troubles psychologiques;
- L'exigence pour toute institution de soins recevant des fonds publiques, incluant les hôpitaux catholiques, les hospices et autres établissements de soins à long terme, d'offrir l'euthanasie/le suicide assisté, les obligeant ainsi à renier les principes mêmes qui sont le fondement de l'immense service qu'ils procurent à tous;
- L'exigence pour les médecins, refusant de pratiquer l'euthanasie/le suicide assisté en raison d'objection de conscience, de référer leurs patients à un autre médecin qui leur procurera ce service. Ceci semble aller à l'encontre de la décision de la Cours Suprême du Canada portant sur le cas historique Carter qui stipule qu'aucun médecin ne peut être forcé de participer au suicide assisté.

Je pense que nous reconnaissons tous la grande complexité et le caractère émotif de ce problème qui va nous affecter tous de façon profonde. Nous devons tous mourir, mais la mort survient de multiples façons. Même si les patients peuvent bénéficier de médicaments qui contrôlent la douleur, ils sont pleinement justifiés de refuser des traitements abusifs et disproportionnés qui ne font que prolonger l'issue inévitable de la mort. Or, rappelons-nous que mourir n'est pas la même chose que d'être tué. Nous éprouvons tous de la reconnaissance envers les médecins, les infirmières et autres personnes faisant partie du système de santé qui offrent de l'assistance aux patients en phase terminale; toutefois, il n'est pas justifiable pour eux d'euthanasier un patient.

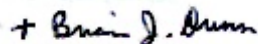
Nous devons reconnaître que les soins palliatifs (soins de fin de vie) sont d'importance critique pour les mourants, leurs familles et leurs êtres chers. Nos professionnels des soins palliatifs ainsi que les

bénévoles apportent l'espoir, le confort et la lumière, que ce soit à la maison où dans les établissements de soins, dans des situations difficiles de vie. Il est cependant important pour nous de reconnaître que ce service est présentement accessible à seulement 30% des canadiens. C'est un fait tragique qui est inacceptable dans notre pays. Plutôt que procurer des moyens pour hâter la mort, nous devons plutôt procurer des soins palliatifs à chaque canadien. Nous devons appuyer davantage et être plus sensibles et aux problèmes de santé mentale et, en même temps, nous devons aider davantage ceux qui sont tentés par le suicide. Puisqu'en tant que ministres pastoraux et communautés pastorales pleines de compassion, nous renouvelons nos efforts pour assurer la pastorale aux plus vulnérables à chaque étape de leur vie, nous devons donc trouver des façons d'être davantage présents aux mourants et à leurs familles. Il est vrai que certaines personnes deviennent convaincues qu'à un certain moment, leur vie n'a plus de valeur parce qu'ils ne peuvent plus fonctionner comme avant. Leurs préoccupations méritent notre respect et notre compassion car nous croyons que notre valeur réside de notre dignité innée en tant qu'être humain et non dans la qualité de nos actions.

Alors que le gouvernement fédéral prépare une loi pour implanter la décision de la Cours suprême, il est d'importance capitale de considérer les effets de ce changement fondamental à nos lois. Je vous demande donc de continuer de vous informer au sujet de ce problème. J'encourage surtout les pasteurs ainsi que les membres des conseils pastoraux de s'informer davantage à ce sujet et de trouver une façon d'engager tous nos paroissiens dans cette discussion. Pour vous aider dans vos efforts, vous pouvez consulter d'excellents articles sur le site web de notre diocèse (www.antigonishdiocese.com). Je vous prie aussi de téléphoner ou d'écrire à votre représentant fédéral pour faire part de votre opinion en ce qui concerne le contenu de la nouvelle législation. Une fois la loi adoptée, il sera extrêmement difficile d'y apporter des changements étant donné que cela exigerait une contestation constitutionnelle.

Le temps est venu de parler de cette nouvelle loi qui va affecter nos vies. Nous devons donc nous impliquer. Il est temps d'avoir une discussion difficile mais nécessaire à propos de notre vision de la fin de vie qui soit le reflet de nos valeurs et de nos croyances. Assurons-nous de bien comprendre les implications de ces changements légaux. Puisseons-nous proposer des alternatives d'amour et de miséricorde. Tous ensemble, prions avec ferveur pour assister tous les membres du Parlement dans leur réflexion portant sur ce sujet de vie et de mort.

Sincèrement dans le Christ,



† Brian Joseph Dunn
Évêque d'Antigonish

Adresses des membres du Parlement pour le diocèse d'Antigonish

MP Sean Fraser
155 rue Main, Suite 200
Antigonish, N.-É.
B2G 2B6
Sean.Fraser@parl.gc.ca

MP Roger Cuzner
78 rue Commercial,
Suite G et E
Dominion, N.-É.
B1G 1B4
rodger.cuzner@parl.gc.ca

Hon. Mark Eyking
500 rue Kings
Sydney, N.-É.
B1S 1B2
mark.eyking@parl.gc.ca